

Département de la
HAUTE-SAONE

Arrondissement de
LURE

Canton de
VILLERSEXEL

Commune de **VILLERSEXEL**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 14/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin,
le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de Madame Barbara BOCKSTALL,
Maire.

Etaient présents : Madame Barbara **BOCKSTALL**, Monsieur Gérard
CHAPUIS, Madame Jacqueline **COQUARD**, Monsieur Stéphane **THILY**,
Madame Nelly **MOUGENOT**, Monsieur Laurent **MURET**, Madame Céline
ADAM, Monsieur Anthony **DEININGER**, Madame Patricia **ROYER**,
Madame Jeanne **CAUDRON-LORA**, Monsieur Benjamin **PHILIPPE**,
Madame Sophie **DIGEON**, Madame Sylvie **CORDIER**.

Etaient absents : Monsieur Jérôme **GROUSSET** a donné procuration à
Madame Céline **ADAM**, Monsieur Antoine **MARTIN**.

Secrétaire de séance : Madame Céline ADAM

Conseillers

15

Présents

13

Votants

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Convocation du
08/06/2021
Affichée le
16/06/2021

OBJET : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 70 : renouvellement, autorisation de signature.

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la
médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique
Territoriale, notamment l'article 26-1,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26
janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale

Le Maire expose :

- Conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de
médecine préventive,
- Le Centre de Gestion de la Haute-Saône a créé en mars 2009 un service de médecine préventive
avec lequel il est possible de conventionner,
- Que la convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Saône devrait permettre de bénéficier
d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre De Gestion de
Haute-Saône CDG 70,
- Précise que les crédits sont inscrits au budget communal,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service
de médecine de prévention géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de
Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

OBJET : Subvention aux organismes de droit privé : associations sportives 2021

Le décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006, en référence à la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 (notamment article 22) dispose que toute subvention attribuée par une personne morale de droit public (en l'occurrence les collectivités territoriales) doit faire l'objet d'une publication sous forme de liste annuelle transmise à la sous-préfecture.

Cette liste doit comprendre le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé.

Compte tenu de la situation particulière de la saison sportive fin 2020, début 2021, qui n'a pas eu ou très peu d'activités, du fait de la covid 19, les dossiers de compte-rendu financiers n'ont pas été demandé aux associations sportives.

Il est proposé toutefois au conseil municipal le versement d'une subvention de soutien tel que défini ci-dessous :

HBC LV Hand-Ball Club Lure-Villersexel	Chez M. Bruno Bolot au Jardin Comtois 771 rue du 13 septembre 1944 70110 Villersexel	4 600
ASVE Association Sportive Villersexel-Esprels Foot-ball club	Chez M. le Président Rémy RICCI 5 impasse du puits 70110 Villers la Ville	2 000
ESLV Entente sport et loisirs de Villersexel (pétanque)	Chez M. le Président Adrien DUFFET 113 rue des vergers 70110 Villersexel	330
GV Villersexel Gymnastique volontaire	Chez Mme la Présidente Eliane MARTINEZ 19 rue du pré aux vernes 70110 Villersexel	330
PAN CKV Plein Air et Nautisme Canoë Kayak Villersexel	Chez M. Pascal Garnier 27 rue des moissons 70110 Villersexel	500
AS Association sportive du collège Louis Pergaud de Villersexel	Collège : 178 rue de la Croix Marmin 70110 Villersexel	1 000
American boxing	Chez M. le Président Roland VUILLEMIN 2 rue de l'oratoire 70110 Villafans	800
Club ultimate frisbee	Chez M. Christophe Delpech 10 au conteur 25680 Cubry	400
Toutes sont sous forme de subvention monétaire		9 460.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- décide d'autoriser Madame le Maire a mandater le versement des subventions tel que défini ci-avant,
- dit que les crédits nécessaires à l'article 6574 sont déjà prévus au budget primitif communal 2021.

OBJET : Subvention aux organismes de droit privé : association Rock au château

Le décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006, en référence à la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 (notamment article 22) dispose que toute subvention attribuée par une personne morale de droit public (en l'occurrence les collectivités territoriales) doit faire l'objet d'une publication sous forme de liste annuelle transmise à la sous-préfecture. Cette liste doit comprendre le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé.

Compte tenu de la situation particulière de la covid 19 et des confinements, aucune manifestation festive et culturelle n'a eu lieu sur la commune depuis longtemps. Il est proposé toutefois au conseil municipal le versement d'une subvention de soutien de 1 000 € à l'association Rock au château qui est venue en mairie de Villersexel rencontrer la municipalité afin de proposer ses services.

La rencontre a eu lieu le 25 mai 2021 en réunion d'adjoints. Des concerts avec des musiciens professionnels seraient organisés par les soins de l'association Rock au château les samedis 7-14-21 et 28 août 2021. Madame le Maire a même demandé d'étendre cette proposition à l'organisation d'un concert pendant le slow up du 12 septembre 2021, sujet pour lequel l'association a répondu favorablement et avec enthousiasme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- décide d'autoriser Madame le Maire à mandater le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Rock au château, domiciliée chez sa présidente, Madame Michelle Surleau 6 rue Pierre et Marie Curie 70400 Héricourt,
- dit que les crédits nécessaires à l'article 6574 sont déjà prévus au budget primitif communal 2021.

OBJET : Résiliation de la convention concernant un service commun partagé

Par délibération de son conseil municipal du 01/04/2019, l'ancienne municipalité a fait voter la mise en place d'un service commun partagé. Une convention a été signée le 17/04/2019.

Par suite, la commune de Villersexel a constaté que la convention souffrait de vices rédhibitoires, empêchant un fonctionnement harmonieux de ce service commun mutualisé.

Il convient de rappeler, à ce titre, que les deux titres exécutoires émis par la Communauté de Communes du Pays de Villersexel CCPV, en application de cette convention, ont été contestés par la commune.

Lors d'une réunion en date du 08 juin 2021, qui faisait suite à d'autres réunions et échanges, entre les représentants de la municipalité de la commune de Villersexel et des membres du bureau de la CCPV, un consensus a été trouvé pour mettre fin au contentieux né entre les deux collectivités.

Dans ces conditions, et considérant la nécessité de mettre en place un autre dispositif, il est proposé de résilier cette convention de mutualisation d'un commun accord.

Les deux collectivités ont d'ores et déjà prévu d'engager les discussions pour déterminer les conséquences, tant sur les personnels que sur les biens, déterminant les conséquences financières de cette résiliation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide

- de résilier la convention concernant un service commun partagé liant la commune de Villersexel et la communauté de communes.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Pour copie conforme,
Madame le Maire de VILLERSEXEL,
Barbara BOCKSTALL.*